

NOS OFFRES EN AGROÉQUIPEMENT



MACHINISME

- Contrôle pulvérisateur
- Banc d'essai tracteur
- Estimation de matériels agricoles
- Conseil individuel machinisme
- Vérification des engins de levage
- Contrôle de machine à traire



BÂTIMENT

- Bovin laitier
- Bovin viande
- Caprin
- Ovin
- Équin
- Aviculture
- Distillerie
- Stockage d'effluents
- Stockage de fourrages
- Photovoltaïque
- Méthanisation
- Chais de vieillissement, de stockage des eaux de vie, de vinification



ÉCONOMIE DE CARBURANT

- Conduite économique
- Remboursement de la TIC



INFOS RÉGLEMENTAIRES & TECHNIQUES

- Circulation
- Réglementation convoi
- Quad
- Choix de buses



INNOVATION

- Groupe de référence

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOS CONSEILLERS AGRÉÉS EN
«AGRO-ÉQUIPEMENT»

VOUS TROUVEREZ
ÉCOUTE & CONSEILS

Chambre d'agriculture de la
CHARENTE-MARITIME

05.46.50.45.00

Fabien TESSIER 06 89 10 19 45

Chambre d'agriculture des
DEUX-SÈVRES

05.49.77.15.15

Daniel COLIN 06 76 12 03 13

Éric VERSAVEL 06 71 29 02 54

Charlène BOUROLLEAU



deux-sevres.chambre-agriculture.fr/
charente-maritime.chambre-agriculture.fr/



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROagri

AGRO-ÉQUIPEMENT

CONTRÔLE PULVÉRISATEUR

Création Mission Com 1779 - 01/2022



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Partenaires du réseau CRODIP Indigo

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI

AGRO-ÉQUIPEMENT

CONTRÔLE PULVÉRISATEUR

Ce contrôle concerne tous les pulvérisateurs :

À rampe, viti et arbo, les rampes de désherbage combinés sur semoir, bineuse, fixes ou semi-mobiles (traitements des semences, lances, ...) ou sur quad.

Obligatoire depuis 2009 :

Pour les appareils neufs, prendre en compte la date de la facture. Pour les appareils d'occasion, celle du dernier contrôle.

Obligatoire 5 ans après l'achat neuf

- **Validité du contrôle : 5 ans pour les inspections réalisées avant le 01/01/2021**
- **3 ans pour les inspections réalisées après le 01/01/2021**

➔ le contrôle doit être fait avant la date d'échéance



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

60 POINTS EXAMINÉS

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

- Propreté et éléments de sécurité
- Protection cadran obligatoire

NOS PLUS

- Le rapport d'inspection intégrant : les défauts constatés, les résultats des mesures, la conclusion : bon état ou contre-visite dans un délai de 4 mois.
- Des conseils d'utilisation adaptés à votre situation
- Les Chambres d'agriculture 17 et 79 réalisent des contrôles de pulvérisateurs dans le respect de la réglementation (norme ISO/17020 et accréditation n°3-290 via le réseau CRODIP Indigo dont elles font parties).
- Des outils en ligne pour vous aider : des fiches de préparation du pulvérisateur au contrôle, une feuille de calcul pour «choisir la bonne buse» adaptée à chaque type de pulvérisateur
- Une organisation simple à votre service : les contrôles sont organisés par journée ou demie-journée, soit en regroupant 2 à 6 pulvérisateurs chez des partenaires, soit individuellement
- Un suivi pour le renouvellement du contrôle



MÉTHODES

- Examen de l'état général : châssis attelage, fuites et pneumatiques
- Les points de contrôle visuels : transmission, pompes, cuve, canalisations, filtration, rampe, turbine...
- Les points comportant des mesures : vanne principale, capteur débit, tronçon de rampe, capteur vitesse, régulation, manomètre, débit des buses et des pastilles...

RÉFÉRENCES

Les Chambres d'agriculture de la Charente-Martime et des Deux-Sèvres contrôlent plus de **300 pulvérisateurs** chaque année.

VALEURS

COMPÉTENCE, PROXIMITÉ, INDÉPENDANCE,
DISCRÉTION

Nos conseillers vous assurent neutralité et souplesse d'intervention. Nos Chambres d'agriculture sont certifiées pour vous offrir le meilleur service.